

SYNDEAC

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES
ET CULTURELLES

LES
ÉGALITÉS
DANS LE
SPECTACLE
PUBLIC

2019
-
2024

CINQ ANS D'ANALYSE
ET UN PREMIER BILAN

Mini-lexique

CDN : Centres dramatiques nationaux

CCN : Centres chorégraphiques nationaux

CDCN : Centres de développement
chorégraphique nationaux

SN : Scènes nationales

SCIN : Scènes conventionnées
d'intérêt national

TN : Théâtres nationaux

CNAREP : Centres nationaux des arts
de la rue et de l'espace public

PNC : Pôles nationaux du cirque

FES : Festivals

01 Édito.....04

02 Les chiffres.....07

03 Données
complémentaires.....18

Analyse selon le genre
de la direction.....19

Premières données dans
le champ musical.....20

Diversité artistique
des programmations.....22

Analyse des aides
déconcentrées.....24

04 Lutte contre
les discriminations
ethno-raciales.....32

05 Note
méthodologique.....34



Édito

La pédagogie
a ses limites

Cinq saisons, cinq ans de données, et un constat

Si les progrès depuis la saison 2019-2020 sont réels, ils ne suffisent plus. Nous sommes en novembre 2024 et aucun des quatre indicateurs que nous mesurons n'est, loin s'en faut, paritaire. Si l'on peut se réjouir qu'un bon nombre des programmations mettent désormais plus en avant les artistes femmes, on ne peut pas s'en contenter : **la parité se mesure à l'échelle globale et sur la durée.**

Or, le recul dont nous disposons aujourd'hui nous montre clairement que **les indicateurs, en hausse constante pendant les trois premières années, ne progressent presque plus, stagnent voire régressent.**

| | Saison | | | | | Bilan après 5 saisons |
|---------------------|--|--|--|--|-------|-----------------------|
| | 19-20 | 20-21 | 21-22 | 22-23 | 23-24 | |
| | Femmes | | | | | Femmes |
| Mise en scène | 35% $\xrightarrow{+3pts}$ $+8,5\%$ | 38% $\xrightarrow{+4pts}$ $+10,5\%$ | 42% $\xrightarrow{-1pt}$ $+2,4\%$ | 41% $\xrightarrow{+2pts}$ $+2,9\%$ | 43% | +8pts +22,9% |
| Texte | 29% $\xrightarrow{+4pts}$ $+13,8\%$ | 33% $\xrightarrow{+2pts}$ $+6\%$ | 35% $\xrightarrow{-4pts}$ $+11,4\%$ | 31% $\xrightarrow{+3pts}$ $+9,7\%$ | 34% | +5pts +17,2% |
| Plateau | 41% $\xrightarrow{+1pt}$ $+2,4\%$ | 42% $\xrightarrow{+1pt}$ $+2,4\%$ | 43% $\xrightarrow{+1pt}$ $+2,3\%$ | 44% $\xrightarrow{+1pt}$ $+2,3\%$ | 45% | +4pts +9,8% |
| Potentiel de public | 31% $\xrightarrow{+2pts}$ $+6,4\%$ | 33% $\xrightarrow{+6pts}$ $+18,2\%$ | 39% $\xrightarrow{-3pts}$ $+7,7\%$ | 36% $\xrightarrow{+4pts}$ $+11,1\%$ | 40% | +9pts +29% |

→ Une fois le constat dressé, comment agir ?

Il nous semble que la pédagogie syndicale, insufflée par l'opération annuelle du comptage, ait épuisé une partie de son utilité. Le fait que certaines données refluent d'une saison à l'autre prouve que ce n'est pas une question de temps : la parité ne va pas "finir par arriver", un jour, par elle-même. Ces données montrent encore qu'il n'est pas question de savoir, mais de vouloir. **Or, si la volonté de parité n'est pas uniformément répandue, le temps est sans doute venu de forcer la volonté, c'est-à-dire de contraindre.**

Le Syndeac a débattu lors de son dernier Conseil national de deux pistes :



L'option "égaconditionnalité"

Attribution de subventions et bonus/malus en contrepartie d'engagements paritaires.



L'option "égapolitique"

Inscription d'objectifs paritaires dans les conventions pluriannuelles d'objectifs, présentation annuelle des données devant les partenaires afin de rendre des comptes sur la parité.

Les deux options ont leurs avantages et inconvénients : l'égaconditionnalité frappe directement au portefeuille là où l'égapolitique frappe sur la durée d'un mandat en engageant la responsabilité des directions devant l'ensemble des partenaires (État, collectivités, salariés) ; l'égaconditionnalité pourrait fragiliser les enveloppes déjà maigres du soutien à la création là où l'égapolitique pourrait empêcher qu'une direction soit renouvelée ou attribuée en cas de non atteinte des objectifs paritaires lors du précédent mandat.

Le Conseil national poursuivra très vite ce débat afin d'élaborer un consensus et d'avancer, unies et unis, dans la voie choisie. Le comptage annuel, qui va se poursuivre, sera repensé méthodologiquement : après 5 ans, des ajustements sont nécessaires pour disposer de nouvelles données consolidées.

Nous souhaitons que ce changement de cap syndical, de **la seule pédagogie à la contrainte pédagogique**, porte rapidement ses fruits. L'analyse des chiffres que nous réalisons dans ces pages devrait convaincre les plus réticentes et réticents de la pertinence de ce changement.

En parallèle, nous profitons comme l'an passé de cette publication pour apporter des éléments complémentaires d'étude : analyse des aides déconcentrées, situation du secteur musical, lien entre genre de la direction et parité dans les programmations...

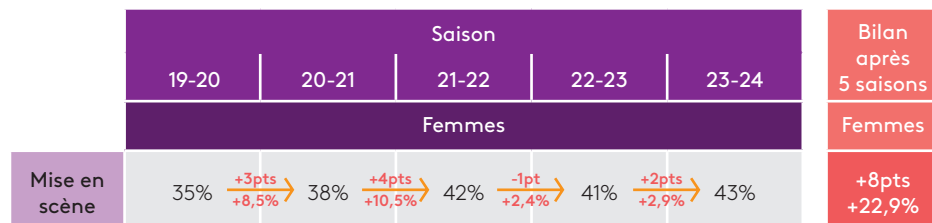
Enfin, le Syndeac est fier d'annoncer qu'il sera **le premier syndicat d'employeurs du secteur à proposer, dès 2025, une formation à la lutte contre les discriminations ethno-raciales dans le spectacle vivant.**

Nicolas Dubourg, Président

02

Les chiffres

/ Mise en scène



En 5 saisons, dans les programmations du spectacle vivant public, la part de spectacles mis en scène par des femmes est passée de 35% à 43%.

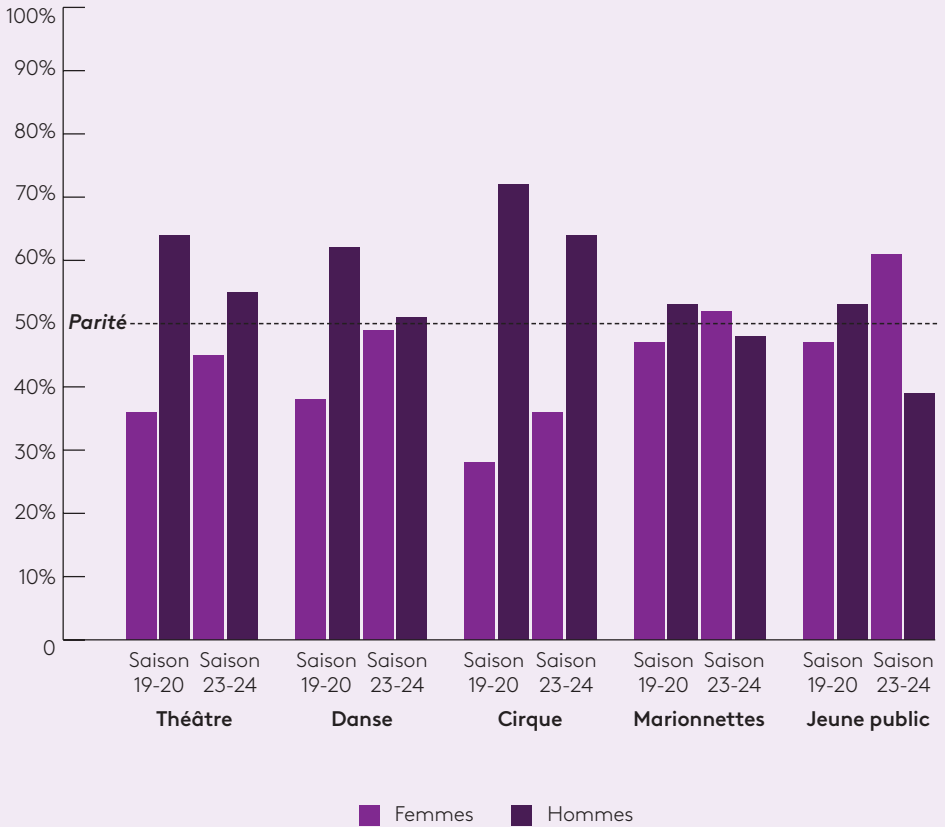


Mise en scène par des femmes

35% → 43%

en 5 ans

Le progrès, relativement continu dans toutes les disciplines et tous les réseaux - *on peut souligner que les Centres dramatiques nationaux atteignent au global la parité dans ce domaine* -, ne permet toutefois pas d'atteindre la parité sur l'ensemble de l'échantillon et **reste en dessous des objectifs syndicaux fixés lors de la mise en œuvre du comptage.**



/ Autrice & auteur

| | Saison | | | | | Bilan après 5 saisons |
|-------|------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|-------|-----------------------|
| | 19-20 | 20-21 | 21-22 | 22-23 | 23-24 | |
| | Femmes | | | | | Femmes |
| Texte | 29% +4pts +13,8% | 33% +2pts +6% | 35% -4pts +11,4% | 31% +3pts +9,7% | 34% | +5pts +17,2% |

En 5 saisons, dans les programmations du spectacle vivant public, la part de spectacles écrits par des femmes est passée de 29% à 34%.

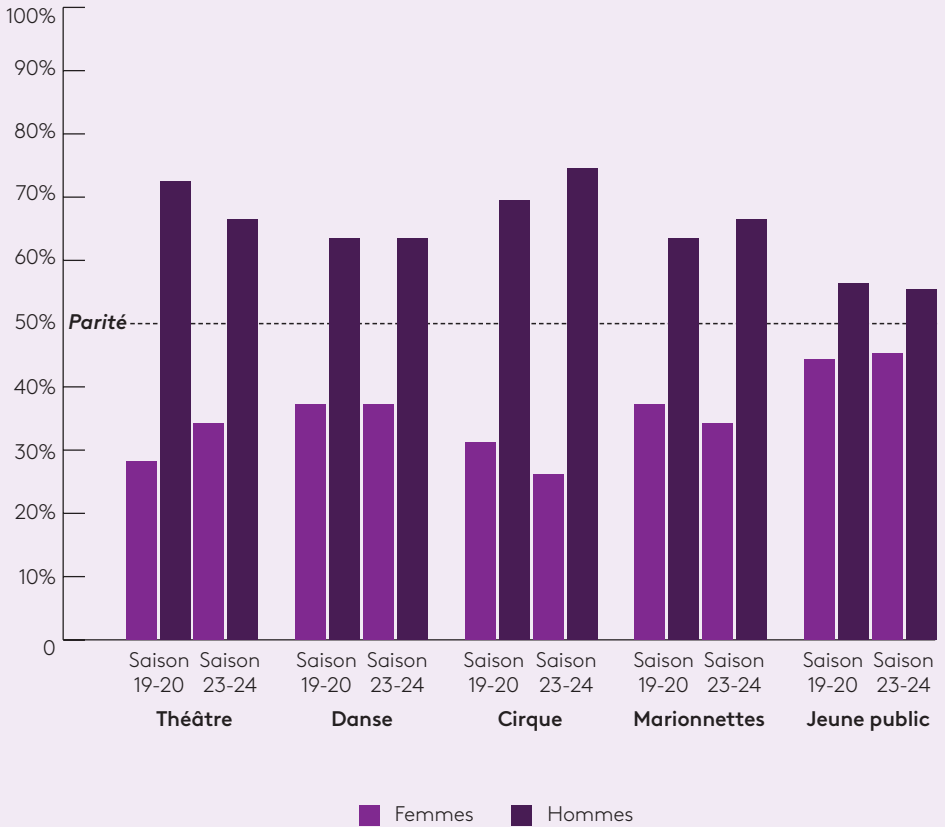


Textes écrits par des femmes

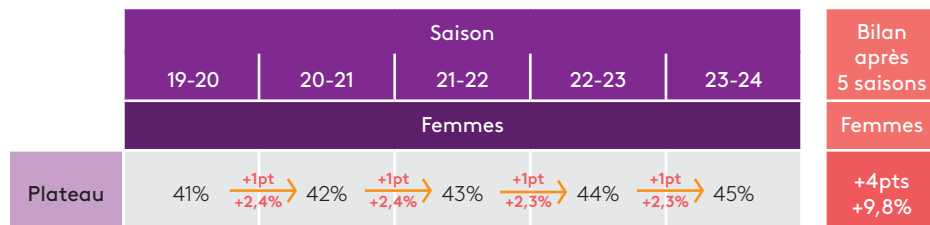
29% → 34%
en 5 ans

C'est, de loin, l'indicateur le plus faible puisqu'il dépasse à peine le fameux "seuil d'invisibilité" théorisé par Reine Prat, à savoir 33%. Le reflux très marqué lors de la saison 2022-2023 symbolise très bien la nécessité d'un engagement permanent en la matière.

Ce constat vaut pour tous les champs disciplinaires bien qu'il faille noter des chiffres bien plus proches de la parité (45%) dans les spectacles jeune public, renvoyant là encore aux problématiques d'assignation.



/ Artistes au plateau



En 5 saisons, dans les programmations du spectacle vivant public, la part d'artistes femmes sur les plateaux est passée de 41% à 45%.

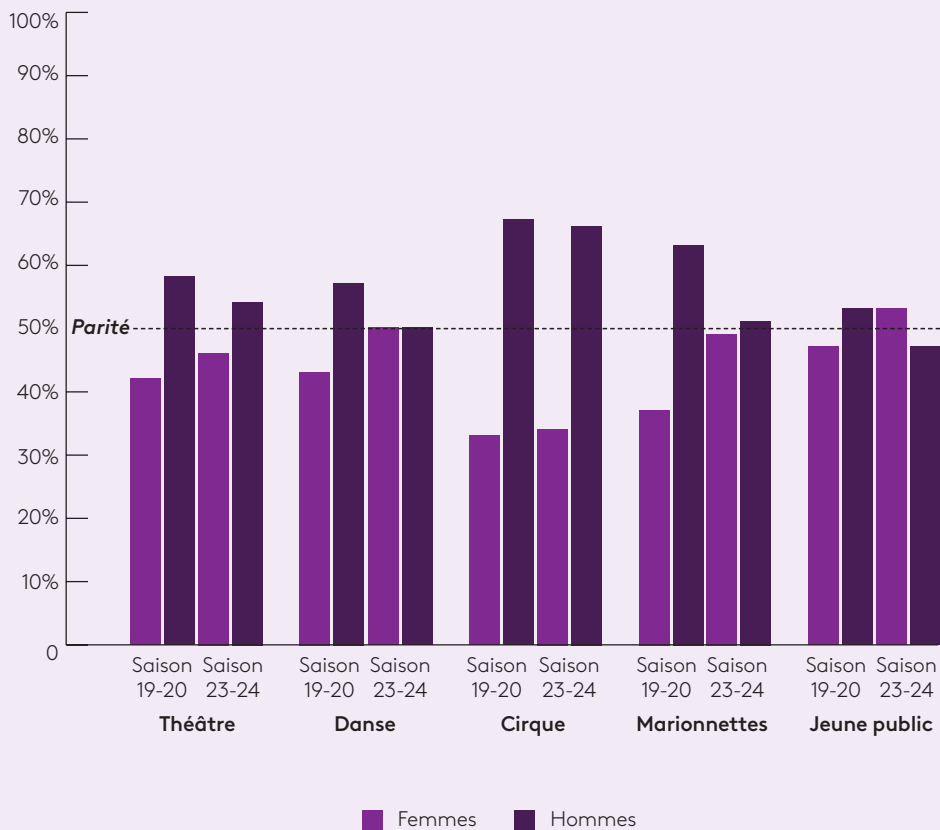


Artistes femmes sur les plateaux

41% → 45%
en 5 ans

Lors de la première saison analysée, le nombre de femmes au plateau était l'indicateur le plus haut. C'est toujours le cas aujourd'hui, avec une progression très faible mais continue, année après année.

La parité n'est toutefois pas globalement atteinte. On peut souligner que le champ marionnettique, le jeune public et la danse ont les meilleurs résultats - cela se retrouve par exemple dans les CCN, seul label à proposer, au global, davantage de femmes au plateau.



/ Potentiel de public

| | Saison | | | | | Bilan après 5 saisons | | | | |
|---------------------|--------|----------------|-------|-----------------|-------|-----------------------|-----|-----------------|-----|---------------|
| | 19-20 | 20-21 | 21-22 | 22-23 | 23-24 | | | | | |
| | Femmes | | | | | Femmes | | | | |
| Potentiel de public | 31% | +2pts +6,4% | 33% | +6pts +18,2% | 39% | -3pts +7,7% | 36% | +4pts +11,1% | 40% | +9pts +29% |

Rappel : cet indicateur permet de mesurer l'exposition offerte aux artistes via le potentiel de spectateurs susceptible de voir des spectacles portés par des artistes femmes.

En 5 saisons, dans les programmations du spectacle vivant public, le potentiel de public pour les femmes programmées est passé de 31% à 40%.

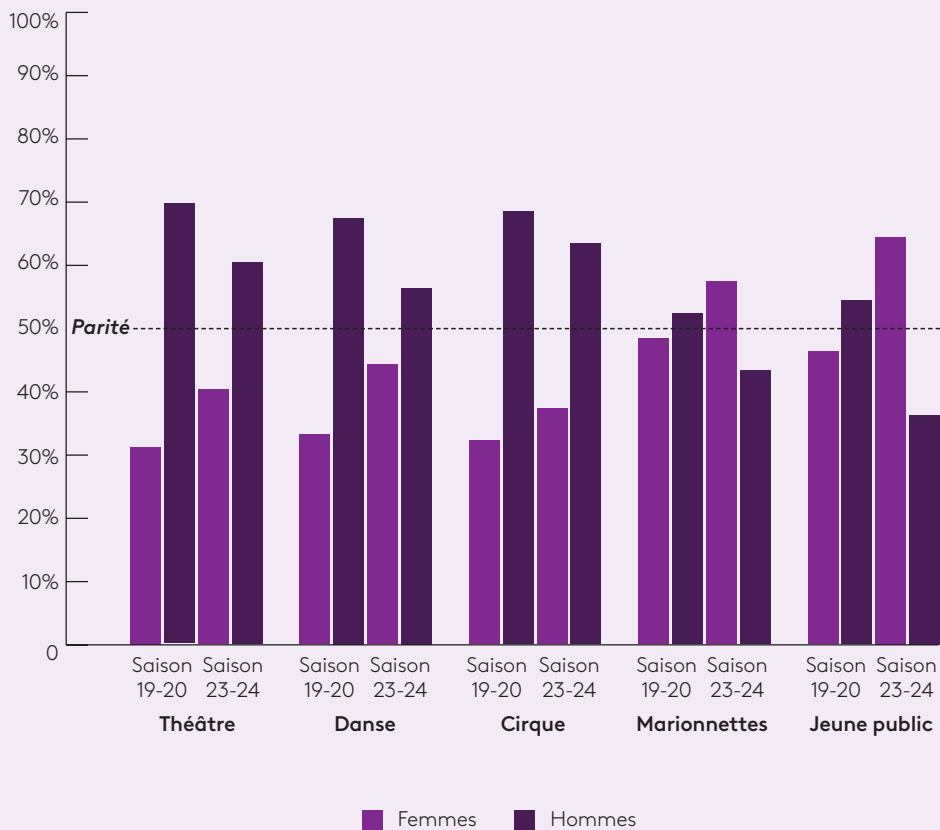


Le potentiel de public pour les femmes programmées

31% → 40%
en 5 ans

Ce progrès est évidemment dépendant des autres : plus les programmations promeuvent des artistes femmes, plus le potentiel de public alloué à ces artistes sera important... si et seulement si ces artistes sont programmées suffisamment longtemps et dans des salles aux jauges comparables aux hommes.

Logiquement si l'on s'en réfère aux précédents chiffres, les meilleurs résultats se trouvent dans le champ marionnettique et le jeune public.



/ Les synthèses

→ Tableau de synthèse par discipline

Lors du premier comptage (saison 2019-2020), sur les 20 indicateurs disciplinaires (4 indicateurs X 5 disciplines), aucun n'était à la parité. Cinq saisons plus tard, si l'on constate que la majorité de ces indicateurs a évolué positivement, **seuls six indicateurs soulignent une position paritaire ou à l'avantage des artistes femmes.**

Cinq de ces six indicateurs se situent dans des champs auxquels les artistes femmes sont "naturellement assignées" : le jeune public et les marionnettes.

| | Saison | | | | | | | | | |
|---------------------|---------|-------|-------|-------|--------|-------|--------------|-------|--------------|-------|
| | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 |
| | Théâtre | | Danse | | Cirque | | Marionnettes | | Jeune public | |
| Mise en scène | 36% | 45% | 38% | 49% | 28% | 36% | 47% | 52% | 47% | 61% |
| Texte | 28% | 34% | 37% | 37% | 31% | 26% | 37% | 34% | 44% | 45% |
| Plateau | 42% | 46% | 43% | 50% | 33% | 34% | 37% | 49% | 47% | 53% |
| Potentiel de public | 31% | 40% | 33% | 44% | 32% | 37% | 48% | 57% | 46% | 64% |

→ Tableau de synthèse par type de lieu

À noter

En parallèle de nos travaux syndicaux, qui reflètent la réalité de plus de 250 structures du spectacle vivant public, des réseaux de labels travaillent évidemment cette question¹. Les chiffres de notre étude peuvent parfois différer compte tenu de méthodes et de périmètres de comptage qui se distinguent. **La marge d'erreur, qui existe, ne remet cependant pas en cause les analyses globales.**

¹Nous pensons notamment aux travaux de l'ACDN, dont les résultats de la "Charte de la parité" sont parus fin septembre 2024, de même qu'à ceux de l'ACCN.

De même que l'analyse disciplinaire, l'analyse par typologie de lieu montre, en cinq saisons, des progrès notables en termes de parité. Toutefois, le faible nombre d'indicateurs réellement paritaires ou à l'avantage des femmes, de même que le reflux de certains chiffres, ne peuvent satisfaire globalement notre analyse syndicale.

| | Saison | | | | | | | | | |
|---------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 |
| | CDN | | CDCN | | CCN | | CNAREP | | FES | |
| Mise en scène | 41% | 50% | 46% | 47% | 43% | 48% | 46% | 35% | 35% | 44% |
| Texte | 31% | 36% | 42% | 42% | 35% | 36% | 57% | 27% | 28% | 34% |
| Plateau | 43% | 48% | 49% | 40% | 53% | 52% | 42% | 38% | 35% | 46% |
| Potentiel de public | 36% | 45% | 42% | 52% | 39% | 46% | 38% | 11% | 36% | 40% |

| | Saison | | | | | | | |
|---------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 | 19-20 | 23-24 |
| | PNC | | SN | | SCIN | | TN | |
| Mise en scène | 30% | 45% | 33% | 39% | 36% | 42% | 36% | 53% |
| Texte | 24% | 30% | 29% | 30% | 33% | 33% | 28% | 28% |
| Plateau | 39% | 40% | 40% | 42% | 41% | 42% | 43% | 43% |
| Potentiel de public | 31% | 51% | 31% | 37% | 33% | 39% | 36% | 44% |

Mini-lexique

CDN : Centres dramatiques nationaux

CCN : Centres chorégraphiques nationaux

CDCN : Centres de développement chorégraphique nationaux

SN : Scènes nationales

SCIN : Scènes conventionnées d'intérêt national

TN : Théâtres nationaux

CNAREP : Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public

PNC : Pôles nationaux du cirque

FES : Festivals

03

Données complémentaires

Analyse selon le genre
de la direction

Premières données
dans le champ musical

Diversité artistique
des programmations

Analyse des aides
déconcentrées

Analyse selon le genre de la direction

Nous avons souhaité enrichir notre analyse en incorporant à nos données le genre de la direction des structures étudiées, cela afin de répondre à une question récurrente : les directrices de lieu programment-elles davantage d'artistes femmes que les directeurs ?

Les données ci-dessous sont à prendre avec précaution car elles ne concernent que deux saisons et les écarts importants constatés entre ces saisons ne permettent pas de répondre avec certitude.

À noter

Les directions féminines représentent 45% (saison 22-23) et 43% (saison 23-24) des directions de l'échantillon. Ici, l'échantillon est composé de 190 lieux. Les lieux programmant moins de dix spectacles ne sont pas inclus, de même que les directions mixtes.

Mise en scène

| | Saison | |
|--|--------|-------|
| | 22-23 | 23-24 |
| Nombre de lieux paritaires ou à l'avantage des artistes femmes | 54 | 64 |
| dont la direction est assurée par une femme | 24 | 32 |
| Soit | 44% | 50% |

Texte

| | Saison | |
|--|--------|-------|
| | 19-20 | 23-24 |
| Nombre de lieux paritaires ou à l'avantage des artistes femmes | 15 | 22 |
| dont la direction est assurée par une femme | 11 | 13 |
| Soit | 73% | 59% |

Plateau

| | Saison | |
|--|--------|-------|
| | 22-23 | 23-24 |
| Nombre de lieux paritaires ou à l'avantage des artistes femmes | 55 | 53 |
| dont la direction est assurée par une femme | 30 | 25 |
| Soit | 55% | 47% |

À ce stade, une seule donnée semble pertinente : **les directrices sont sur-représentées dans les directions qui mettent en avant les autrices**, Ceci est intéressant compte tenu du fait que **la place des autrices dans les programmations est, comme nous l'avons vu supra, l'indicateur le moins paritaire au global**.

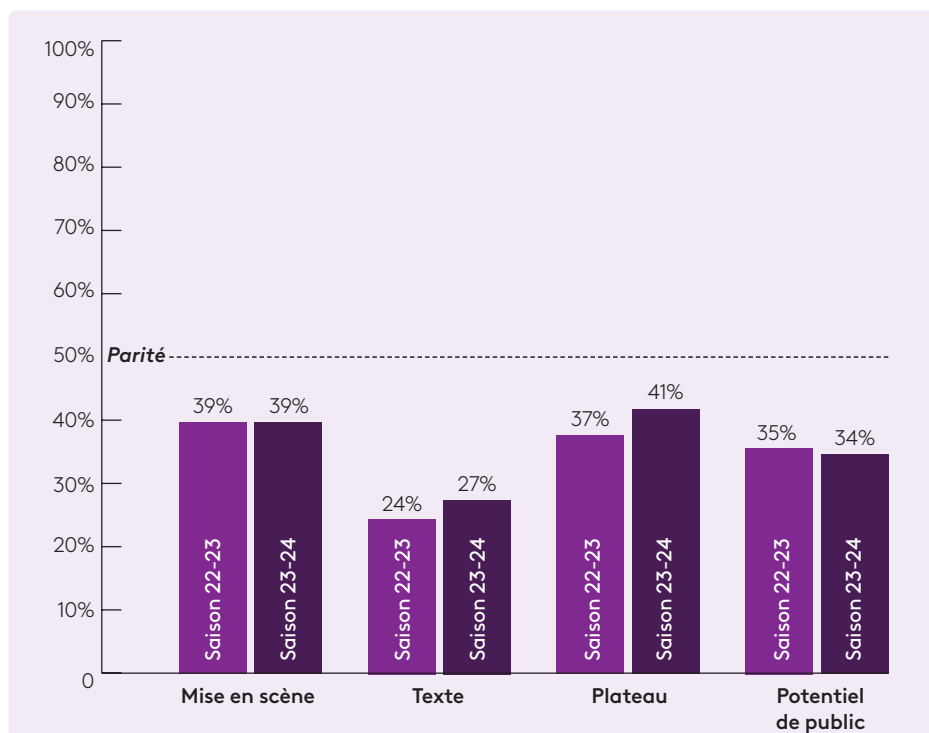
Une nouvelle mesure sera menée l'an prochain afin de consolider cette analyse.

Premières données dans le champ musical

Un travail spécifique a été mené avec les Archives du spectacle pour faire ressortir des données pertinentes concernant les spectacles musicaux. Ces données ne sont pas agrégées aux moyennes générales de ce comptage dans un souci de pertinence dans la comparaison avec les années antérieures.

L'échantillon sélectionné concerne, au sein de tous les spectacles des programmations analysées, ceux des spectacles catégorisés uniquement "Musique" (concerts, qu'il s'agisse de musiques de création, de musiques actuelles...) et ceux des spectacles catégorisés "Musique" avec au moins une autre discipline (donc des spectacles pluridisciplinaires avec une partie revendiquée musicale).

Les chiffres ci-dessous² reflètent la part des artistes femmes dans l'échantillon concerné, sur les deux saisons étudiées :



²Les directions musicales et/ou chef(fe)s d'orchestre sont rangées dans l'indicateur "mise en scène"; les compositrices et compositeurs dans l'indicateur "texte"; les musiciens/musiciennes, chanteurs/chanteuses, etc. dans "artistes au plateau".

Ils donnent un premier éclairage qui tend à confirmer l'idée selon laquelle le manque de parité dans le champ musical est plus important que dans la plupart des autres disciplines. Ces chiffres méritent toutefois d'être consolidés.

Parallèlement, nous avons effectué un recensement des spectacles musicaux et/ou pluridisciplinaires avec de la musique, au sein des programmations. Ces éléments donnent à voir, d'une part, **le nombre non négligeable de concerts qui sont programmés dans notre réseau** ; d'autre part, **le nombre tout aussi non négligeable de spectacles non entièrement musicaux avec une composante musicale affirmée** ; enfin, à l'intérieur de ces derniers spectacles, **la part importante d'artistes musicaux présents au plateau**.



- Nombre de spectacles catégorisés «Musique» (concerts)
- Nombre de spectacles catégorisés «Musique» + une autre discipline
- Dans cette catégorie, part moyenne d'artistes au plateau évoluant dans le champ musical

Le Syndeac réaffirme ici son attachement à défendre la création musicale, dans toute sa diversité, et poussera prochainement cette analyse chiffrée plus loin.

Diversité artistique des programmations

Nous avons souhaité profiter des données disponibles pour ajouter un volet à notre analyse : la diversité artistique des programmations. Autrement dit : quels sont les spectacles les plus joués³ et, sous l'angle du genre, quelle place occupent les créations d'artistes féminines dans ce classement ?

Lors de la saison 2022-2023, dans l'ensemble des programmations analysées, les dix spectacles les plus joués - plus de 47 représentations pour chaque spectacle - sont à 80% mis en scène par des hommes et à 70% écrits par des hommes. Ils ont bénéficié en moyenne de 11 apports en coproduction.

| Spectacle | Représentations | Mise en scène (H/F) | Texte (H/F) |
|--|-----------------|---------------------|-------------|
| Les gros patinent bien | 88 | Homme | Homme |
| Catarina e a beleza de matar fascistas | 73 | Homme | Homme |
| Boudoir | 68 | Homme | Homme |
| Oraison | 67 | Femme | Femme |
| La vie est une fête | 63 | Homme | Homme |
| Misericordia | 54 | Femme | Femme |
| Othello | 52 | Homme | Homme |
| Amours (2) | 51 | Homme | Homme |
| Sans tambour | 49 | Homme | Homme |
| La Douleur | 47 | Homme | Femme |

³Comme pour l'analyse annuelle globale, le chiffrage est réalisé par les Archives du Spectacle à partir des plaquettes de saison ; les représentations scolaires et en itinérance ne sont pas comptabilisées.

Lors de la saison 2023-2024, dans l'ensemble des programmations analysées, les dix spectacles les plus joués - plus de 40 représentations pour chaque spectacle - sont à 80% mis en scène et écrits par des hommes. Ils ont bénéficié en moyenne de 11 apports en coproduction.

| Spectacle | Représentations | Mise en scène (H/F) | Texte (H/F) |
|------------------------|-----------------|---------------------|-------------|
| Les gros patinent bien | 79 | Homme | Homme |
| Personne | 63 | Homme | Homme |
| Caligula | 61 | Homme | Homme |
| Oasis Love | 51 | Femme | Femme |
| La Loi du marcheur | 50 | Homme | Homme |
| Welfare | 49 | Femme | Femme |
| Péplum médiéval | 47 | Homme | Homme |
| Notre vie dans l'art | 46 | Homme | Homme |
| Edelweiss | 43 | Homme | Homme |
| L'Absolu | 41 | Homme | Homme |

La surreprésentation des spectacles écrits et mis en scène par des hommes dans ces classements est une réalité. Au-delà des choix de programmation - eux aussi réels -, ces chiffres renvoient également à l'inégal accès aux moyens de production et de diffusion qui existe toujours entre équipes artistiques féminines et masculines.

Analyse des aides déconcentrées du spectacle vivant (ADSV) Millésime 2022

Après avoir transmis l'an passé au Syndecac un tableau récapitulatif des aides déconcentrées 2021, le ministère de la Culture a, pour la première fois, mis en ligne, en *open data*⁴, le fichier complet des ADSV pour l'année 2022. Ce fichier liste, de manière exhaustive, les montants annuels alloués aux équipes artistiques (EA) par discipline (théâtre, danse, musique), par genre de direction (femme, homme, mixte⁵) et par typologie d'aide.

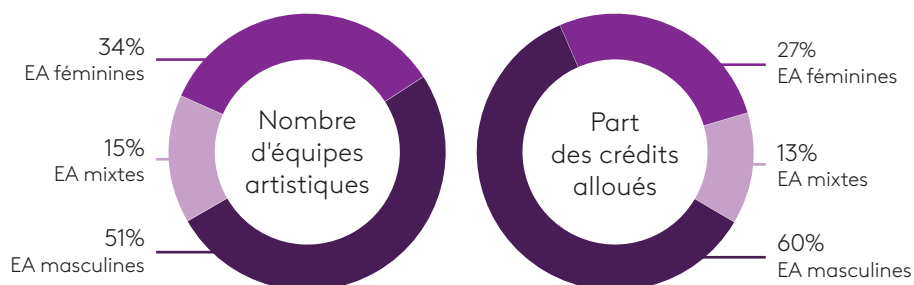
C'est à la suite de demandes répétées du Syndecac que le ministère a opté pour une transparence totale de ces chiffres, ce que nous saluons. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le fichier *open data* des ADSV 2023 n'est pas encore en ligne : nous communiquerons à ce sujet le moment venu.

Nous relevons ci-après les chiffres 2022 qui méritent selon nous d'être retenus.

→ Analyse globale (sur 2022)

Tout type d'aide (conventionnement ou projet)

Les EA masculines représentent 51% des équipes aidées et touchent 60% des crédits. Les EA féminines représentent 34% des équipes aidées et touchent 27% des crédits. Les EA mixtes représentent 15% des équipes aidées et touchent 13% des crédits.



⁴ <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/les-aides-deconcentrees-au-spectacle-vivant-adsv/>

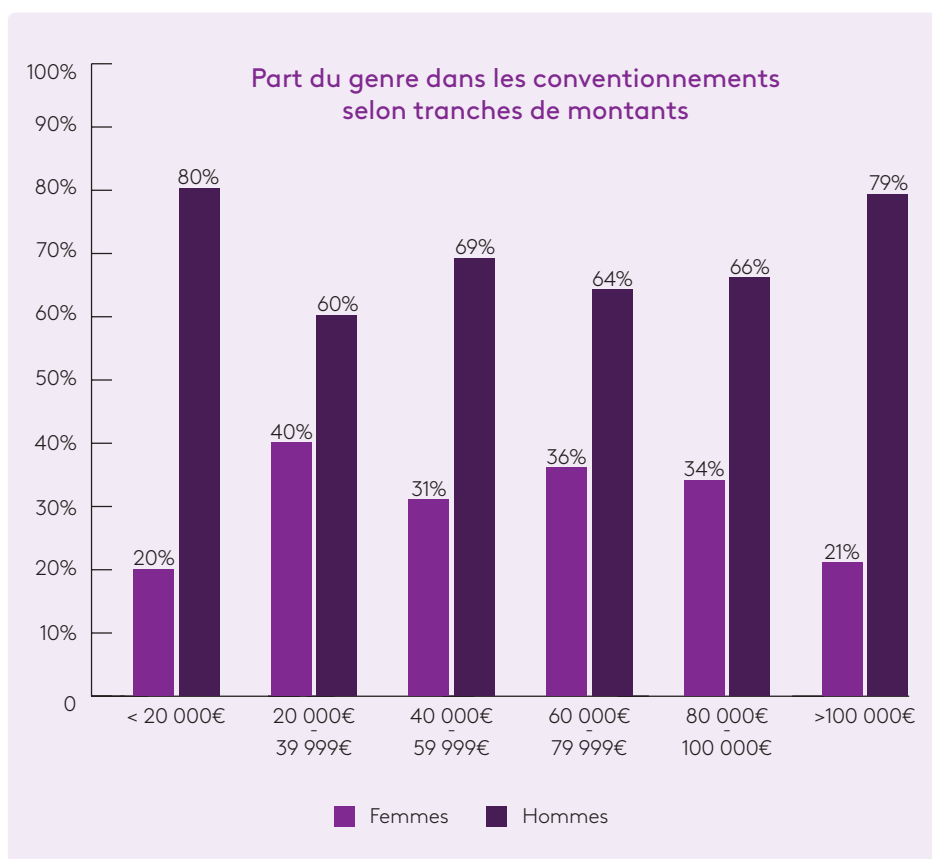
⁵ La méthode de dénombrement de la répartition générée des équipes mixtes par le Syndecac est précisée à la rubrique "Points méthodologiques". Le ministère optant à ce jour pour une autre méthode, une harmonisation pourra être recherchée pour améliorer l'analyse.



Conventionnement

Les EA masculines représentent 57% des équipes conventionnées et touchent 62% des crédits. Les EA féminines représentent 29% des équipes aidées par le MC et touchent 25% des crédits.

Outre leur position minoritaire dans les conventionnements, il apparaît que les EA féminines sont davantage représentées dans les conventionnements courts (2 ans) et que leur proportion diminue quand la durée du conventionnement augmente. On constate ainsi que les EA féminines représentent 36% des conventionnements à 2 ans, 25% des conventionnements à 3 ans et 21% des conventionnements à 4 ans.



Aides aux projets

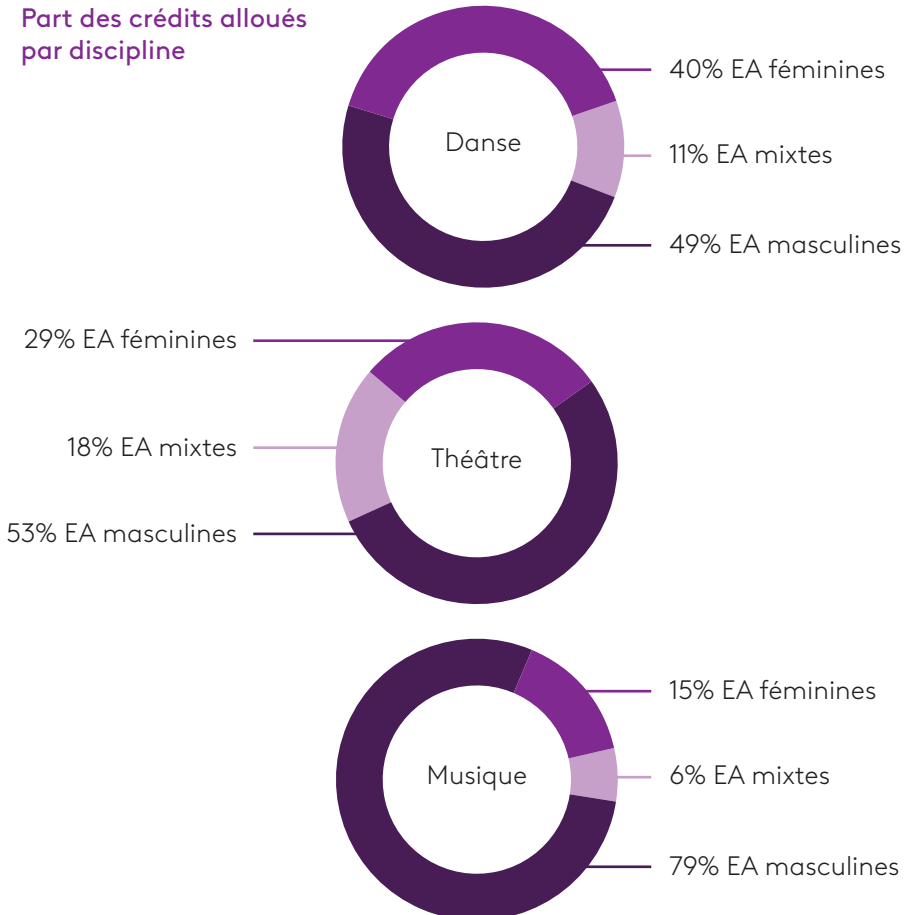
Les EA masculines représentent 43% des équipes aidées par le MC et touchent 43% des crédits. Les EA féminines représentent 41% des équipes aidées par le MC et touchent 41% des crédits.

Comme l'an passé, il est intéressant de relever que la situation la plus paritaire concerne la catégorie des aides au projet, c'est-à-dire de l'aide court-termiste, "one shot".

Par discipline

Les EA féminines sont minoritaires dans toutes les disciplines. Il est particulièrement troublant de constater que le total des crédits alloués aux EA féminines (16,8M€) équivaut quasiment aux crédits alloués aux EA Masculines du seul champ théâtral (16,5M€).

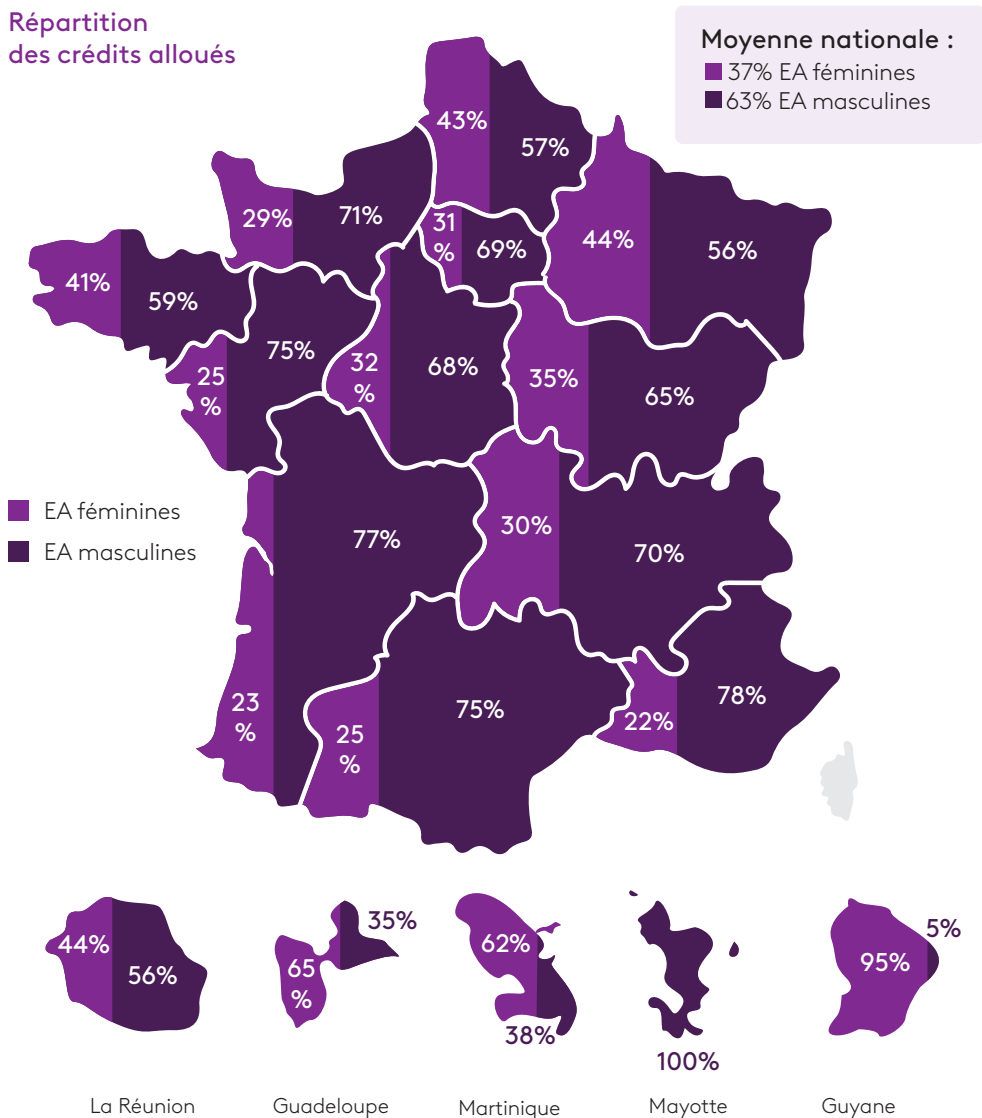
Part des crédits alloués par discipline



→ Par régions

Il est intéressant de noter que l'analyse territoriale n'apporte pas vraiment d'éléments distinctifs : la grande majorité des DRAC suit une ventilation des **aides défavorable aux EA féminines**. Si certaines régions s'en sortent mieux que d'autres, aucune n'attribue davantage de crédits aux EA féminines hormis la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique dont les échantillons très réduits ne **sont malheureusement pas représentatifs**

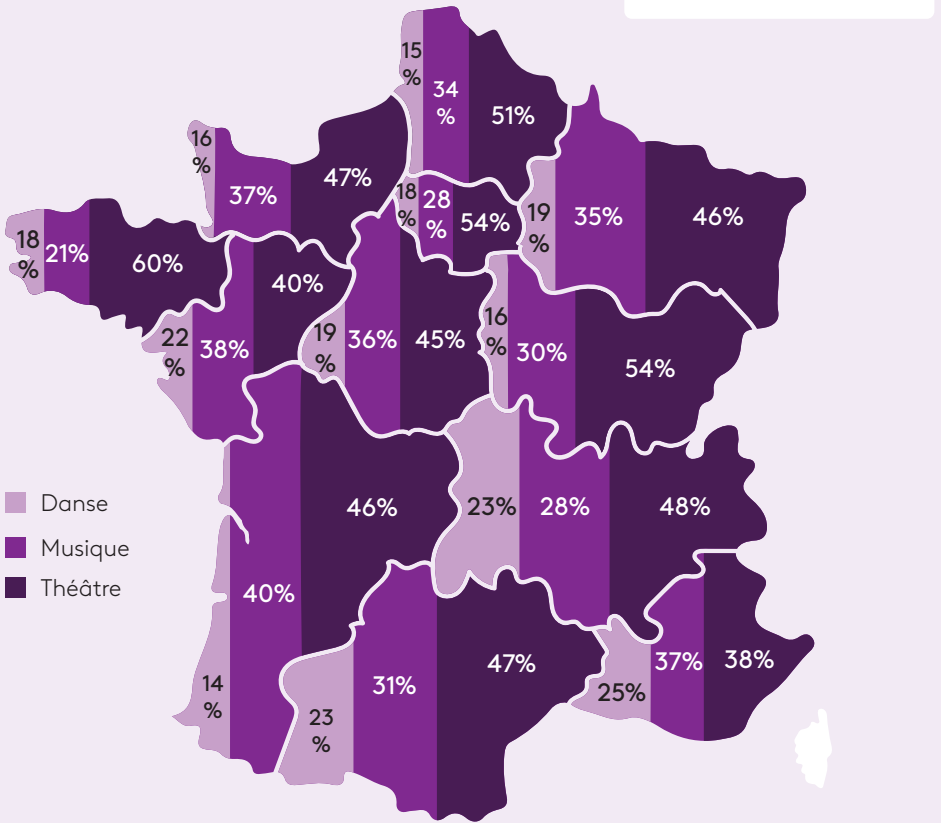
Répartition des crédits alloués



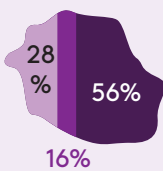
Répartition des crédits par discipline

Moyenne nationale :

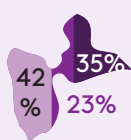
- 20% danse
- 30% musique
- 50% théâtre



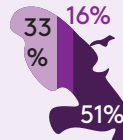
- Danse
- Musique
- Théâtre



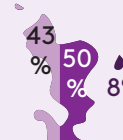
La Réunion



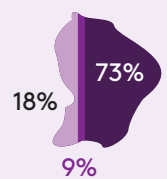
Guadeloupe



Martinique



Mayotte



Guyane

→ Analyse tendancielle (2019-2022)

| | Toutes les équipes | |
|-----------------|--------------------|---------------|
| | Total EA | Total crédits |
| ADVS 2019 | 1258 | 50 083 323 € |
| ADVS 2022 | 1473 | 62 611 251 € |
| Évolution 4 ans | +17% | +25% |

| | Équipes féminines | |
|-----------------|-------------------|---------------|
| | Total EA | Total crédits |
| ADVS 2019 | 374 | 11 769 036 € |
| ADVS 2022 | 499 | 16 884 540 € |
| Évolution 4 ans | +33% | +43% |

| | Équipes masculines | |
|-----------------|--------------------|---------------|
| | Total EA | Total crédits |
| ADVS 2019 | 744 | 32 494 535 € |
| ADVS 2022 | 757 | 37 631 328 € |
| Évolution 4 ans | +2% | +16% |

01

Les crédits distribués par le ministère de la Culture ont **augmenté de 25%** pendant que le nombre d'équipes aidées a progressé de 17% ;

02

Le nombre d'EA féminines aidées a progressé de **33%** avec une hausse des crédits alloués de **43%**. En comparaison, le nombre d'EA masculines aidées n'a progressé que de 2% et les crédits alloués à ces équipes n'ont augmenté que de 16% ;

03

Toutefois, en valeur, les crédits supplémentaires qui ont été alloués sur la période sont les mêmes. Ainsi, entre 2019 et 2022, l'enveloppe supplémentaire attribuée aux EA féminines (5,1M€) est la même que l'enveloppe supplémentaire allouée aux EA masculines (5,1M€).

04

Le nombre d'EA féminines conventionnées a augmenté de 72%, celui des EA masculines n'a progressé que de 15%. Les EA féminines représentent aujourd'hui 29% des équipes conventionnées (contre 22% en 2019) et 25% des crédits (contre 21% en 2019).

05

Toutefois, **les EA féminines sont toujours deux fois moins nombreuses à être conventionnées** (250 EA féminines contre 500 EA masculines).

06

La part des crédits attribués aux EA féminines a progressé en théâtre (29% contre 24%), en danse (40% contre 34%) mais a diminué en musique (15% contre 17%), **ce qui confirme les difficultés spécifiques et profondes du secteur musical sur ce sujet.**

En résumé, deux points sont à mettre au crédit du ministère :



Il soutient davantage d'équipes artistiques et engage davantage de crédits



Il s'efforce de réduire le fossé entre les moyens alloués aux équipes artistiques féminines et ceux alloués à leurs homologues masculins.

Ceci étant, comme l'an passé, nous devons souligner que **ce fossé existe toujours bel et bien et ne pourra être comblé sans une véritable politique de rattrapage au bénéfice total des équipes artistiques féminines.**

Les nouvelles enveloppes budgétaires devraient leur être prioritairement attribuées de manière à ce qu'une parité réelle dans l'accès aux moyens de production soit atteinte à très court terme.

04

**Lutte contre les
discriminations
ethno-raciales**

Formation de lutte contre les discriminations ethno-raciales

→ Le Syndeac se lance !

Il y a un peu plus de deux ans, le groupe ÉgalitéS a engagé un travail de réflexion important autour de la juste représentation de la société dans le spectacle vivant. Après l'organisation d'une journée de colloque, l'audition de plusieurs universitaires et de nombreuses rencontres, le Syndeac a estimé qu'il était prêt à passer de la réflexion à l'action.

Une première étape fut d'organiser à Avignon, lors des *Journées professionnelles 2024*, une demi-journée de sensibilisation à la lutte contre les discriminations ethno-raciales.



Cette expérimentation, saluée par les adhérentes et adhérents présents, a conforté le syndicat dans son idée : **le Syndeac lancera courant 2025 une formation de lutte contre les discriminations ethno-raciales, destinée à l'ensemble de ses structures adhérentes.**

Dans la même idée que les formations VHSS qu'il a mises en place, le Syndeac considère comme essentiel de donner à ses membres les connaissances et outils nécessaires à une prise de conscience totale des discriminations ethno-raciales et, partant, à une mise en œuvre globale de leur responsabilité d'employeurs sur ce sujet (politique de ressources humaines, relation avec les publics, relation avec les prestataires, etc.).

Nous espérons que ces formations, **premières du genre pour une organisation d'employeurs dans le secteur**, permettront d'ancrer de nouvelles habitudes de travail afin d'opérer, sur le moyen-terme, un changement radical des manières de penser et **d'agir face aux discriminations, agressions et micro-agressions ethno-raciales qui existent dans le quotidien de notre activité**, l'image de la culture « ouverte et tolérante » ne pouvant plus être constamment brandie face aux faits.

05

**Note
méthodo-
-logique**

/ Contexte et périmètre de l'étude

Ce travail a une nouvelle fois été réalisé en partenariat avec Les Archives du Spectacle, source impartiale de cette troisième étude dont nous publions les données agrégées, à partir des seules plaquettes de saison.

Le site regroupe 77 415 organismes et recense 155 326 spectacles. Ce catalogue conséquent, complété année après année, permet de procéder à des extractions et à des traitements de données actualisées.

En 2024, nous publions à la fois les chiffres de la saison 2022/2023 et ceux de la saison 2023/2024, nous permettant d'avoir une vision tendancielle sur cinq ans.

Pour produire chaque année une analyse de l'évolution des indicateurs, la méthode de comptage est inchangée : le chiffrage est ainsi établi sur la base de la programmation initiale, c'est-à-dire telle que publiée par les structures dans leurs plaquettes de saisons et ne tient compte ni des annulations, ni des programmations ultérieures, ni des programmations complémentaires. **Les plaquettes de saison sont ainsi entendues comme marqueurs de la volonté explicite de programmation et portant la signature de la direction.**

Lieux constituant le panel :



L'ensemble des établissements adhérents du Syndeac (même non labellisés).



Les théâtres nationaux et les établissements labellisés par l'État, y compris les scènes conventionnées d'intérêt national.



Certains festivals représentatifs (et adhérents) qui ont été sélectionnés par le comité de pilotage de l'étude.

/ Traitement des données

Après l'extraction des données « brutes », un traitement statistique a été effectué par *Les Archives du spectacle* à partir d'un cahier des charges préparé par le Syndeac et amendé par le comité de pilotage du projet. Comme les années passées, les données publiées ont été soumises à la relecture et à la correction des directions des structures et festivals.

Points méthodologiques à souligner

- Les chiffres tiennent compte du nombre de représentations programmées de chacun des titres. Ainsi, le spectacle d'un-e artiste programmé pour deux représentations n'est pas égal à celui d'un-e autre artiste qui serait programmé pour six représentations.
- Un-e artiste programmé-e en tant que metteur-se en scène / chorégraphe / concepteur-se et auteur-trice est compté-e deux fois : une fois en tant qu'auteur-trice et une fois comme artiste porteur-se de projet.
- Les adaptateurs-trices de texte sont pris-es en compte parmi les auteurs-trices mais pas les traducteurs-trices.
- Dans le cas des collectifs, le nombre est rapporté à 1 pour chaque spectacle (exemples : $1H + 1F = 0,5H + 0,5F$ / $1H + 3F = 0,25H + 0,75F$).
- Dans les cas de remplacement de distribution ou de reprise, une seule personne a été prise en compte.
- Il a semblé pertinent de ne pas seulement étudier le nombre de spectacles programmés mais aussi de considérer la visibilité offerte aux artistes, nommé « potentiel de public », en partant des jauges officielles de salles. Il peut arriver que ces jauges soient volontairement réduites mais ce n'est que rarement un choix de programmation. L'indicateur utilisé est la « jauge officielle » (trois représentations dans une salle à 500 places = 1500 places). Compte tenu de cette prise en compte spécifique des jauges, cet indicateur comporte une marge d'erreur.
- Ne sont pas comptés les rencontres, les ateliers, les projections, les « rendez-vous », les bals, etc.
- Les spectacles joués dans le cadre d'un festival et associés à la programmation du lieu sont pris en compte dès lors que la programmation en est officialisée dans la plaquette globale de l'établissement. Les festivals qui ont une existence propre et qui font l'objet d'une plaquette propre sont comptés à part. Les festivals et les "temps forts" attachés à une structure mais dont la programmation n'intervient qu'en cours d'année ne sont pas comptés.

Édité à 1 200 exemplaires par le Syndeac,
Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
20 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris
Novembre 2024 - Ne peut être vendu

Directeur de publication - Nicolas Dubourg
Graphisme et mise en page - Chaperliz - Clara Quaranta-Colin
Impression quadri sur papier recyclé blanchi ; Couverture 250g couché brillant

Première organisation d'employeurs représentative du spectacle vivant public, le Syndeac, ses adhérentes et adhérents, œuvrent au quotidien à l'intérêt général, défendent le service public de l'art et de la culture et s'attachent à placer la culture au croisement des enjeux de société.

Le sujet des égalitéS est au cœur de nos travaux et réflexions. Depuis cinq saisons, le Syndeac produit une analyse chiffrée de la place des artistes femmes dans les programmations des structures de spectacle vivant public afin d'objectiver les discriminations dont elles sont victimes et de faire évoluer cette situation.

Ce chantier en ouvre naturellement d'autres : les directrices programment-elles plus de femmes que les directeurs ? les aides financières attribuées par l'État bénéficient-elles équitablement aux femmes et hommes ? de quelle manière les discriminations ethnoraciales s'ajoutent-elles aux discriminations de genre ? Le Syndeac espère contribuer à répondre à ces questions.